

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00544
Numéro SIREN : 884 561 952
Nom ou dénomination : 2M INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/008479

BILAN ACTIF

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/06/2020 au 31/03/2021

ACTIF

	Valeurs au 31/03/21		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations	195 182		195 182
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	195 182		195 182
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)			
Personnel et comptes rattachés (3)			
Créances fiscales et sociales (3)			
Débiteurs divers (3)			
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	3 170		3 170
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 170		3 170
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	198 352		198 352

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

ce bilan est conforme aux originaux

[Signature]

BILAN PASSIF

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/06/2020 au 31/03/2021

PASSIF

	Valeurs au 31/03/21	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	24 080	
SITUATION NETTE	25 080	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 080	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	151 031	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	21 792	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	450	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	173 273	
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	198 352	
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		173 273
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/06/2020 au 31/03/2021

	Du 01/06/20 Au 31/03/21	% CA	Du Au	% CA	Variation en valeur	en %
roduits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Production vendue de travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes		2 712			2 712	
Impôts, taxes et versements assimilés		25			25	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		2 737			2 737	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 737			-2 737	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/06/2020 au 31/03/2021

	Du 01/06/20 Au 31/03/21	% CA	Du Au	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	29 200				29 200	
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	29 200				29 200	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 384				2 384	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 384				2 384	
RÉSULTAT FINANCIER	26 816				26 816	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	24 080				24 080	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	29 200				29 200	
TOTAL DES CHARGES	5 120				5 120	
Bénéfice ou Perte	24 080				24 080	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Exercice ouvert le	01/06/20	et clos le	31/03/21	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 2M INDUSTRIE 5 CITE DE KERLODET 56300 SAINT-THURIAU	
SIRET 8 8 4 5 6 1 9 5 2 0 0 0 1 8	Mél : xavier.acb@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Gestion de fonds Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	3 660
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2085-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2085-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COGEDISI ZI St Thonan 29800 ST THONAN Tél : 0298203500	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 16/09/21 Lieu : SAINT-THURIAU
	Qualité et nom du signataire : MARIE XAVIER
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	

Désignation de l'entreprise SASU 2M INDUSTRIE			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 5 CITE DE KERLODET			56300	SAIN'T-THURIAU	
SIRET 88456195200018					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 10			Durée de l'exercice précédent * 1		
			Exercice N clos le 31/03/2021		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	195 182
	Total I (5)		044	048	195 182
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	3 170
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Total II		096	098	3 170
	Total général (I + II)		110	112	198 352
PASSIF			Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		24 080
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		25 080	
Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		151 031
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		450
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		21 792
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		173 273	
Total général (I + II + III)		180		198 352	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		2- BÉNÉFICES OU PERTES :		B- RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations		Dédutions		Déficits	
Ventes de marchandises *	209														
Production vendue	215	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	217											
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		services *													
Production immobilisée*															
Subventions d'exploitation reçues															
Autres produits															
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)															
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)															
Variation de stocks (marchandises)*															
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)															
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *															
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)															2 712
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243														25
Rémunérations du personnel*															
Charges sociales (cf. renvoi 380)															
Dotations aux amortissements*															
Dotations aux provisions															
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259												
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
Total des charges d'exploitation (II)															2 737
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)															-2 737
Produits financiers (III)	280		29 200												
Charges financières (V)															2 384
Produits exceptionnels (IV)															
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347												
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348												
Impôt sur les bénéfices* (VII)															
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)															24 080
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312												24 080
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316												
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318												
Provisions non déductibles*			322												
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324												
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248												1 460
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249												251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999												
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997												
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987												342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989												
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindicies)	138												
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344												
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993												
BUD (44 sexdecies)	992														
Créance due au titre du report en arrière du déficit			346												29 200
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655												
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643												
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645												
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647												
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648												
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641												
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990												
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352												3 660
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356												
Déficits antérieurs reportables : *	 dont imputés sur le résultat :													360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2	370												3 660

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 2M INDUSTRIE** Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860		3 660					
Total des déficits restant à reporter		870		3 660					
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/06/2020		et clos le : 31/03/2021	
Durée en nombre de mois		10	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023	026
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		024	160
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG) (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2021

SIREN

8 8 4 5 6 1 9 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL

56300

VILLE

SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique MARIE Prénom(s) XAVIER
 Nom marital MARIE % de détention 100,000 Nb de parts ou actions 100,00
 Naissance : Date 13/04/1968 N° Département 14 Commune CAEN Pays France
 Adresse : N° 5 Voie CITE DE KERLODET
 Code Postal 56300 Commune SAINT-THURIAU Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

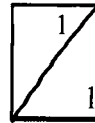
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au CGI)



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

SIREN 884561952

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL 56300 VILLE SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

2M INDUSTRIE

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : 5 Cité de Kerlodet

56300 SAINT THURIAU

884 561 952 RCS Lorient

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le trente Septembre deux mille vingt et un, à quinze heures, l'associé unique de la SASU 2M Industrie, au capital de 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, s'est réuni au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle.

L'ordre du jour :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Affectation du résultat

Première Résolution

Après en avoir pris connaissance, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 24 080,00 euros.

Deuxième Résolution

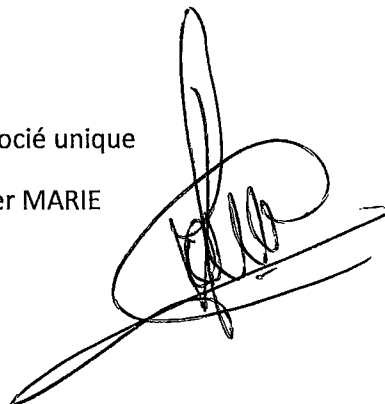
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24 080,00 euros de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale » : 100,00 euros
- Au poste « Autres réserves » : 23 980,00 euros

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Xavier MARIE



2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Première Résolution

Après lecture du rapport sur l'activité de la Société, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Deuxième Résolution

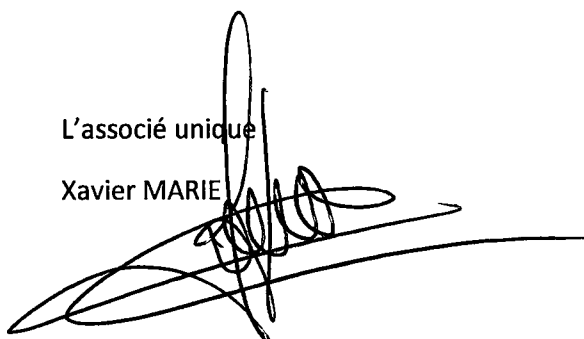
L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021 font apparaître un bénéfice de 24 080,00 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale » : 100,00 euros
- Au poste « Autres réserves » : 23 980,00 euros

Conformément à la loi, il constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique
Xavier MARIE



2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Le soussigné, Mr MARIE Xavier, président et associé unique de la Société 2M Industrie, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2021, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de son objet, l'évolution de la société dépend principalement de sa filiale, le Société ACB (Ateliers Centre Bretagne).

FILIALE ET PARTICIPATION

Activité de la filiale et participation

Dans le tableau annexé au Bilan, se trouve des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Les éléments suivants complètent ces informations :

Filiale :

Forme et dénomination : SARL ACB (Ateliers Centre Bretagne)

Capital : 40 000,00 €

% de Capital détenu par la société : 45,62%

Date de clôture : 30/09/2020

Chiffre d'Affaires : 714 627,00 €

Résultat : 52 054,00 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, font ressortir un bénéfice de 24 080,00 €, qui sera affecté comme suit :

- Au poste "Réserve légale" : 100,00 euros
- Au poste "Autres réserves" : 23 980,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 25 080,00 euros.

DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

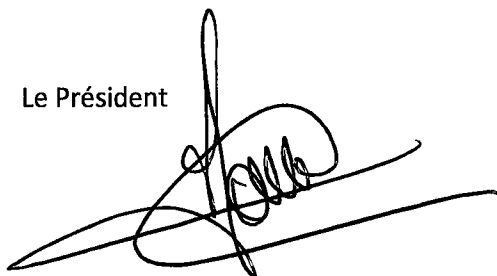
Selon l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je précise qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Fait à Saint Thuriau, le 30 Septembre 2021

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'Le Président'.

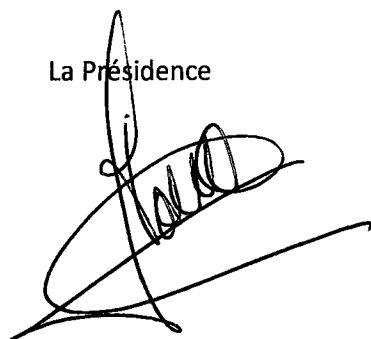
2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, je précise qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Thuriau, le 30 Septembre 2021

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'La Présidence'.